



ECOLO Chastre

Chastre, le 19 octobre 2005.

Sophie SMOLDERS
Rue du village, 33
1450 Chastre

Daniel RYCKMANS
Av. du Castillon, 20
1450 Chastre.

Monsieur Claude Jossart,
Bourgmestre de / et à Chastre
Av. du Castillon, 71
1450 Chastre.

Monsieur le Bourgmestre,
Cher Claude,

Concerne : ajout de 2 points à l'ordre du jour du Conseil Communal du 25 octobre 2005.

- **Circulation intempestive rue d'Almez et pétition des riverains**
- **Elections communales octobre 2006 : modalités et organisation de l'affichage électoral**

Des riverains de la rue d'Almez nous ont interpellé ces dernières semaines pour nous dire qu'ils en avaient maré d'être dérangé par une circulation importante de véhicules à moteur (voitures, camionnettes, motos) dans le chemin de remembrement interdit aux véhicules à moteur autres qu'agricoles (panneau F99C). Une trentaine de riverains se sont d'ailleurs exprimés à ce sujet via 2 pétitions. Nous aimerions ici relayer leurs demandes quant au fait qu'ils ont l'impression qu'on ne les écoute guère, que les autorités ne font pas grand chose afin de s'attaquer au problème de non respect de la signalisation routière mise en place, et donc de la loi !

Les prochaines élections communales auront lieu le dimanche 8 octobre 2006. Nous avons constaté ces dernières années que l'affichage se faisait de manière quelque peu désordonnée et sauvage : problèmes de sur-collage, absence de consignes claires quant à savoir qui peut coller ou, collage sur les panneaux d'affichages communaux (autres que sur les grands panneaux en bois montés pour la circonstance) et sur les autres panneaux (y a t'il une différence à faire entre panneaux en métal, et panneaux en bois (à côté des églises notamment)?; ceux-ci sont-ils des panneaux commerciaux?), collage le long des routes, collage à proximité (jusqu'aux portes d'entrées) des bureaux de vote,...

ECOLO aimerait connaître les dispositions de police prises à Chastre pour les dernières élections communales. ECOLO suggère un débat sur la chose afin que des règles claires soient édictées et transmises aux responsables des différents partis (et à leurs équipes de colleurs) afin d'en faciliter le respect par tous.

Nous proposons qu'un groupe de travail soit constitué afin d'élaborer un code de bonne conduite « affichage électoral », en concordance avec les règles susceptibles d'être élaborées par la Région wallonne afin que l'affichage électoral se fasse de manière quelque peu organisée, économe et civique. Ce groupe de travail réunirait les différents groupes candidats aux élections et se réunirait dès le premier semestre 2006.

A l'issue du débat concernant ce point, nous soumettrons notre proposition au vote du Conseil.

En vous remerciant pour votre attention, recevez Monsieur le Bourgmestre, cher Claude, nos meilleures salutations.

Daniel Ryckmans,
Conseiller communal.

Sophie Smolders,
Conseillère communale